

**Document 4** 

## Règlement intérieur de la cantine

## MAIRIE DE BURLATS

-----

L'organisation de la cantine scolaire nécessite l'instauration de règles collectives pour des raisons liées au respect mutuel, au déroulement relativement rapide des repas et à l'application du protocole sanitaire en vigueur.

- 1 Le respect du personnel de la Mairie affecté au service de la cantine (accompagnement, service des repas, nettoyage): les enfants doivent obéir au personnel chargé de veiller à la sécurité et à la surveillance des enfants, au bon déroulement des repas et à l'harmonie du groupe. Ils doivent rester polis et ne doivent pas répondre aux remarques du personnel à leur égard.
- 2 Le respect de la nourriture : les enfants ne doivent pas jeter la nourriture ou la gaspiller.
- **3 Le respect des autres :** le moment de la cantine est un moment de calme et une période de détente. Cette opportunité exige que chaque enfant ne doit pas être turbulent vis-à-vis des autres.
- **4 Le respect des règles sanitaires :** en période de pandémie liée au Covid, les enfants doivent respecter les règles du protocole en vigueur, notamment la distanciation et le port du masque à la cantine. Le port du masque est obligatoire lorsque les enfants sont assis, sauf au moment de la consommation d'un plat ou d'une boisson.

Ces règles sont indispensables et obligatoires pour le fonctionnement du groupe et la sécurité de tous. Un manquement à ces obligations se traduira :

- par un avertissement écrit, de la part du personnel de cantine, à l'enfant qui ne respecterait pas ces obligations,
- par l'exclusion temporaire de la cantine après trois avertissements par la Mairie.

Pour toute question relative à la discipline, les parents sont priés de prendre contact DIRECTEMENT à la Mairie qui prendra la décision nécessaire, le personnel enseignant n'étant pas en charge du temps périscolaire.

Je soussigné,	
Nom, prénom parent 1 :	Signature
Nom, prénom parent 2 :	Signature
Reconnait avoir pris connaissance, et avoir fait lecture du présent règlement à mon (me	s) enfant (s).